

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice :
10
Qui ont pris part à la délibération :
10

L'an deux mille dix-sept

le vendredi 24 novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 18 novembre 2017

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BEROCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Alexis MURA, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 5 décembre 2017

Étai(en)t excusée(s) : Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).

Était absent :

Est désigné Secrétaire de séance : Alexis MURA.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Présentation du rapport annuel sur la collecte et le traitement des ordures ménagères - année 2016.

Le Maire informe, l'Assemblée, qu'en application du décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, le SICTOM de la région de Champagnole nous transmet le rapport de l'année 2016, concernant l'élimination des déchets ménagers et assimilés et publié par le SYDOM.

n° 2017 - 20

Ce rapport de l'année 2016 est présenté aux Conseillers Municipaux et sera mis à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Après en avoir délibéré,

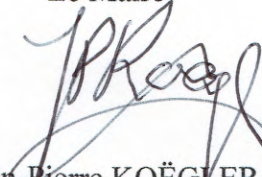
LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ ,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

- PREND acte de la présentation faite par le Maire, concernant le rapport de l'année 2016, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, réalisé et publié par le SYDOM du Jura.

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire


Jean-Pierre KOËGLER

